

Image not found or type unknown



Vente et separations qui paye?

Par **celinette11**, le **14/03/2011 à 17:04**

Bonjour,rnvoila je suis pacsé et souhaite quitter mon ami mais nous avons acheter en communs une maison et j ai apporter un apport .Vais je devoir payer la moitié du crédit avec lui si je part et que je loue un appartement tant que la maison n est pas vendu ?Alors que j ai 2 enfants à charge et une paye moitié moins que mon ami.Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **14/03/2011 à 17:20**

Vous êtes co-emprunteur ?

Par **celinette11**, le **15/03/2011 à 08:28**

oui et j ai mit un apport si je part je devrais payer la moitie de l emprunt même si j ai déjà un loyer et 2 enf a charge ou non ou sinon payer un prorata celons mes ressources

Par **mimi493**, le **15/03/2011 à 13:17**

Ces termes sont dans le contrat de pret ?

Par **amajuris**, le **15/03/2011** à **13:29**

bjr, tout dépend de ce qui est prévu dans votre contrat de prêt, co-emprunteur par exemple avec une clause de solidarité. Le fait que vous ayez un loyer et 2 enfants à charge ne concerne pas les conditions de remboursement du prêt. votre prêteur n'est pas concerné par votre situation familiale. Encore une fois ne jamais acheter un bien immobilier à 2 sans être mariés sans connaître les difficultés en cas de séparation. ncdt